Ce fichier a été téléchargé le samedi 4 octobre 2025 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
24 janvier 2023

- Citer cette page

  Pour citer cette page

  Le Code civil, *Musée Criminocorpus* publié le 24 janvier 2023, consulté le 4 octobre 2025.
  Permalien : https://criminocorpus.org/fr/ref/25/19707/

Code civil

Chapitre III — Du régime de séparation de biens

Extrait

Article 1543

Version du 23 décembre 1985

Texte source : ***Loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs.***

Les règles de l'article 1479 sont applicables aux créances que l'un des époux peut avoir à exercer contre l'autre.